



Discours de M. Christophe Schiltz, Chef du Service juridique

18^{ème} session de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome (La Haye, 2-7 décembre 2019), Débat général

Monsieur le Président de l'Assemblée,
Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration présentée au nom de l'Union européenne.

[En ligne avec les interventions précédentes], permettez-moi de féliciter chaleureusement la République des Kiribati pour son adhésion au Statut de Rome.

Monsieur le Président,

Depuis 21 ans, mon pays réitère chaque année son appui indéfectible à la Cour pénale internationale. Cette année ne fera pas exception. Le Luxembourg demeure un fervent défenseur de la Cour pénale internationale et de la lutte contre l'impunité.

Force est toutefois de constater que le monde a changé au cours de ces 21 dernières années. Notre ordre mondial, fondé sur des règles et l'État de droit, dont la Cour représente une composante cruciale, est mis à épreuve.

Nous devons nous rendre à l'évidence de la fragilité de cet ordre, et des institutions qui en font partie. La Cour pénale internationale reste une institution relativement jeune. Il est de notre devoir collectif de la rendre plus résiliente et plus forte, digne de l'institution que nos prédécesseurs avaient en tête en adoptant le Statut de Rome.

Dans ce contexte, le Luxembourg se félicite des efforts entrepris par le Bureau de l'Assemblée pour lancer une évaluation indépendante. Cet exercice doit être inclusif et transparent. Tous les acteurs réunis ici aujourd'hui auront leur part à jouer ; les États Parties, la Cour et ses organes, et la société civile. Permettez-moi de mettre en exergue ici notre propre responsabilité en tant qu'États Parties ; cherchons à mettre en œuvre ensemble les mesures pour garantir que la Cour réponde à nos ambitions. L'évaluation ne doit pas remettre en cause l'indépendance judiciaire de la Cour, mais lui permettre d'en sortir renforcée et plus résiliente.

Monsieur le Président,

Les jugements sont le miroir de la Cour et représentent l'essence-même de son travail ; à cet égard, le Luxembourg attache la plus grande importance à l'élection des juges les plus hautement qualifiés. Les États Parties ont la responsabilité d'élire les hauts responsables de la Cour ; soyons à la hauteur de cette responsabilité.



Mesdames, Messieurs,

La Cour pénale internationale ne doit pas être un objectif en soi ; son objectif est de lutter pour la justice pénale internationale et d'agir en complémentarité aux systèmes de justice nationale. Convaincu que le Statut de Rome doit refléter l'évolution du droit international pénal coutumier, le Luxembourg appuie la proposition d'amender le Statut en y incriminant en tant que crime de guerre le fait d'affamer délibérément des civils comme méthode de guerre dans des conflits armés ne présentant pas un caractère international.

Monsieur le Président de la Cour,

Madame la Procureur,

Le Luxembourg est profondément préoccupé par les attaques dirigées contre la Cour, dont les restrictions de voyage. De telles mesures risquent de mettre en cause l'indépendance de la Cour et de rendre son travail plus difficile. Permettez-moi à cet égard de réaffirmer le plein soutien du Luxembourg à la Cour et à son personnel.

Monsieur le Président,

L'année écoulée a encore été une année chargée pour la Cour. J'aimerais souligner en particulier la décision de la Cour dans l'affaire Ntaganda. Le Luxembourg accorde une grande importance à la justice rendue pour les victimes de la violence sexuelle et sexiste, et nous ne pouvons que pleinement souscrire aux conclusions de la Cour qui réitère que rien ne justifie jamais les violences sexuelles.

De manière générale, le Luxembourg appuie les efforts visant à assurer que les victimes des violences sexuelles et sexistes ne soient pas ignorées par la justice pénale internationale. Nous avons ainsi décidé d'augmenter notre contribution volontaire au Fonds au profit des victimes, créé il y a quinze ans par cette Assemblée. Permettez-moi de rendre aussi hommage aux travaux pertinents effectués en la matière par la société civile.

Monsieur le Président,

Je conclus en notant que de multiples conflits continuent à ravager le monde. Nos appels à ce que justice soit rendue sont trop souvent réduits au silence. Tous les efforts ne sont toutefois pas vains. Le Luxembourg se félicite de la décision de la Cour d'ouvrir une enquête sur les crimes relevant de la compétence de la Cour qui auraient été commis dans la situation relative à la République populaire du Bangladesh et à la République de l'Union du Myanmar.

De telles lueurs d'espoir doivent nous motiver à persévérer dans notre lutte collective contre l'impunité et à continuer à renforcer la Cour.

Je vous remercie de votre attention.